

N° 2023-028

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. VIBERT Christian est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme VILLIEN, CHENU Azélie qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie,

MM. BOUTY Georges qui donne pouvoir à M. DUCOGNON, VILLIBORD Guillaume, FAVRE Didier, MARCHAND-MAILLET Thierry

En exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Absents : 9

M. SPIGARELLI réintègre la salle et reprend la présidence de l'assemblée.

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement du budget du même exercice.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Pour le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, il est affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaires en réserves.

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le compte administratif 2022 du budget principal, dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

Affectation résultat 2022 / Budget Principal				
	HOM	OM	GEMAPI	TOTAL
Recettes	5 155 750,84 €	4 059 090,04 €	311 721,25 €	9 526 562,13 €
Dépenses	4 761 259,26 €	3 525 263,10 €	173 720,15 €	8 460 242,51 €
Résultat de l'exercice (A)	394 491,58 €	533 826,94 €	138 001,10 €	1 066 319,62 €
Report à nouveau N-1 (B)	227 429,09 €	531 990,85 €	51 153,49 €	810 573,43 €
Transfert GEMAPI (B1)	189 154,59 €		-189 154,59 €	
Résultat à affecter (A+B)	811 075,26 €	1 065 817,79 €	0,00 €	1 876 893,05 €
Section d'investissement				
Recettes	1 493 962,03 €	902 249,07 €	188 884,13 €	2 585 095,23 €
Dépenses	1 594 455,88 €	1 017 178,76 €	67 550,70 €	2 679 185,34 €
Solde d'exécution de l'exercice (C)	-100 493,85 €	-114 929,69 €	121 333,43 €	-94 090,11 €
Résultats antérieurs reportés (D)	352 161,75 €	35 297,32 €	106 044,07 €	493 503,14 €
Résultat d'investissement cumulé (E=C+D)	251 667,90 €	-79 632,37 €	227 377,50 €	399 413,03 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €	105 000,00 €	0,00 €	105 000,00 €
Restes à réaliser en dépenses	22 702,19 €	720,00 €	0,00 €	23 422,19 €
Solde des restes à réaliser (F)	-22 702,19 €	104 280,00 €	0,00 €	81 577,81 €
Transfert GEMAPI (G)	227 377,50 €		-227 377,50 €	
Excédent de financement (G=E+F+G)	456 343,21 €	24 647,63 €	0,00 €	480 990,84 €
Besoin de financement (G=E+F+G)				

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21

Vu le code général des collectivités territoriales

DECIDE d'affecter au budget 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Affectation au compte 1068 « autres réserves » : 1 826 263,34€
 Soit 798 512,33€ pour la section HOM
 Soit 1 027 751,01€ pour la section OM
- Le surplus sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 50 629,71€
 Soit 38 066,78€ pour la section OM
 Soit 12 562,93€ pour la section GEMAPI

FAIT ET DELIBERE LE 15 MARS 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
 Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 1002, AVENUE DE TARENTAISE
 BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX